

Une opportunité pour les maires : contribuer à la concertation pour la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3)

La Stratégie nationale bas-carbone constitue avec la Programmation pluriannuelle de l'Énergie et le Plan national d'adaptation au Changement climatique l'un des piliers de la stratégie française énergie climat.

Il est essentiel que les communes, en particulier les communes rurales, voient leurs intérêts pris en compte dans le débat sur l'énergie. Il est crucial que les contributions ne soient pas uniquement celles des groupes d'intérêts dont les objectifs diffèrent de ceux des communes rurales et de leurs habitants.

Avant de finaliser le projet de loi sur l'énergie définissant le mix énergétique des dix prochaines années, l'État lance une phase de concertation et d'écoute du public, incluant les collectivités territoriales. Vent des Maires estime que les maires ont intérêt à saisir cette opportunité pour exprimer leurs points de vue et leurs demandes en participant activement à cette concertation.

👉 Pour faciliter la rédaction de votre contribution nous vous proposons en **deuxième page de ce communiqué** une [maquette pour la PPE3](#) et des exemples choisis dans les consultations passées

De quoi s'agit-il ?

Le projet de loi devrait être présenté au Parlement au printemps prochain. La phase de concertation se fera sous le contrôle de la Commission Nationale du débat Public (CNDP) du 2 novembre au 14 décembre 2024.

Les collectivités territoriales sont invitées à contribuer à la concertation en rédigeant un **cahier d'acteur** (un document de 4 pages) argumenté en lien avec les documents de planification énergie et climat soumis à la concertation.

Cette phase de concertation a été annoncée le 17 octobre 2024 par un [communiqué de presse](#) émis par les ministères de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et celui des Transports.

Pourquoi cela peut-il intéresser les maires ?

Les maires ont la possibilité de contribuer à la concertation en transmettant directement à l'administration et aux décideurs politiques leurs attentes sur le développement énergétique pour leur commune et pour tout territoire de leur choix tels que EPCI, département et région. Pour les maires, c'est une occasion unique de s'exprimer dans un domaine majeur pour l'avenir de leur commune, en bénéficiant d'une grande liberté.

Le processus des ZADER était très encadré par les préfets. Avec cette concertation, les maires peuvent contribuer en toute liberté pour définir ce qu'ils souhaitent : définir les types d'énergie qu'ils veulent ou qu'ils refusent pour leur commune, exprimer leur position sur des enjeux plus généraux, comme le coût et les taxes de l'électricité, les subventions, le budget, les équilibres entre territoires...

Les contributions seront rendues publiques et prises en compte dans une synthèse qui sera rendue également publique puis transmise au gouvernement début 2025. La synthèse est produite par les deux référents de la Commission Nationale du Débat Public responsables de la sincérité et de l'écoute de tous les points de vue.

En pratique : plan d'actions

Les maires apportent leur contribution en rédigeant un document de 4 pages, nommé cahier d'acteur. Ce document inclut la présentation de leur commune, leurs objectifs et leur argumentation etc. Nous vous proposons le plan d'actions suivant :

1. Dès aujourd'hui : réfléchir au contenu de votre contribution : quels sont les enjeux en termes énergétiques pour votre commune, les types d'énergie que vous voulez prioriser et pourquoi.
2. Début novembre : Conseil Municipal pour délibérer sur le principe de contribuer à la concertation PPE3 avec un cahier d'acteur.
3. A partir du 2 novembre : [Prise de connaissance du projet de PPE3 du gouvernement](#).
4. Entre le 8 et 15 novembre après délibération en CM : rédaction de la contribution (cahier d'acteur).
5. Entre le 15 et 30 novembre : Envoi de la contribution sous forme de cahier d'acteur à la CNDP.
6. Publication à partir du 1er décembre sur le site de la concertation gérée par la CNDP.

Conseils et liens utiles

1. Essayez d'aller à l'essentiel, inspirez-vous de la maquette et des exemples fournis.
2. N'attendez pas la publication des documents et le calendrier de réunions qui ne seront connus que le 2 novembre mais commencez dès maintenant à réfléchir à la rédaction de votre cahier d'acteur
3. Mobilisez sans attendre le ou les rédacteurs du cahier d'acteurs, notamment ceux qui ont pu participer aux processus ZADER et qui ont déjà une connaissance des enjeux énergétiques pour votre commune
4. Consultez régulièrement [le site de la concertation](#), de [Vent des maires](#) et de son partenaire [Réseau Energies Terre & Mer \(RETM\)](#).
5. Télécharger la [proposition de loi portant sur la PPE votée par le Sénat](#)

Aides à votre disposition pour rédiger le cahier d'acteur et liens

Plan type – Vous pouvez insérer 1 ou 2 illustrations par page

Page 1 : Présentation de votre commune (encart à gauche) et résumé de votre position (demi-page max)

Page 1 : Délibérations antérieures sur le sujet énergie (PCAET, ZADER...) (demi-page max)

Page 2 : Expression des attentes et potentiel du territoire (industrialisation, emploi) (une page max)

Page 3 : Avis argumenté sur la PPE, notamment sur l'évaluation des risques des EnRi (une page max)

Page 4 : Propositions pour le territoire (implantations des énergies, types d'énergies refusés et acceptés etc. Des données sont à votre disposition sur le site de RETM. (3/4 page max)

Page 4 : Conclusion (1/4 page max)

Maquette et exemple de cahier d'acteur

- [maquette de cahier d'acteur pour la PP3](#) : à télécharger et personnaliser. Notez que vous pourrez utiliser le template disponible à partir du 2 novembre sur [le site du Ministère](#).
- [cahier d'acteur lors de la concertation « Mer en débat »](#)
- [cahiers d'acteur lors de consultation de 2022 sur l'énergie et le climat](#)
- cahier de la [communauté de communes de Loudéac](#)
- cahier de la [commune de Quint-Fonsegrives](#)
- cahier de la [commune de Plaisance du Touch](#).

Rejoignez le collectif Vent des maires

Créé en 2021, Vent des maires est un collectif rassemblant plus de 1000 membres, dont plus de 500 maires et de nombreux élus. Le budget de Vent des maires est de quelques euros, et ne bénéficie d'aucune subvention externe. Vent des maires se tient à l'écart de tout parti ou mouvement partisan.

[Rejoignez Vent des maires](#), incitez les élus que vous connaissez, de toutes tendances politiques ou d'aucune, à le faire : plus nous serons nombreux, plus nous serons forts, plus notre voix portera. Il ne faut pas que les éoliennes continuent à mettre en danger la démocratie locale.

Retrouvez Vent des maires [sur le web](#) ; [sur X](#); [sur facebook](#)

Communication : P. Picard - Si vous ne souhaitez pas recevoir de message de notre part nous vous prions de nous excuser pour le message présent et nous vous demandons de nous l'indiquer à contact@ventdesmaires.fr